

**COMMUNE DE
GENNES**

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13

Date de convocation :
25/08/2026

Date d'affichage :
03/09/2026

DELIBERATION

Le trente-un août deux mille vingt-six à vingt heures, le Conseil municipal, convoqué légalement, s'est réuni à l'Espace de la Combe d'Argent

Membres présents : Jean-Baptiste AUBRY, David FLEURY, François GUILLAUME, Martin KUNSTLER, Elodie LACROIX, Adrien LUGAGNE, Jean-Michel LHOMMÉE, Thierry MOREL, Stéphanie PANTANI, Anne-Sophie PARRIAUX (à partir de la DCM n°2), Laurent ROPERS, Béatrice SOITTOUX, Aurélie SUZON

Membres absents : Martine VUILLECARD MORALES
Sandrine BROUSSAUDIER

Participait également : Audrey CHOUFFE, secrétaire générale de mairie
Secrétaire de séance : Martin KUNSTLER a été élu secrétaire de séance

➤ **2608 11 : Tarifs du CLSH automne 2026 et été 2027**

L'adjointe aux affaires scolaires rappelle que la Commune organise un centre de loisirs en automne 2026 du 19 au 23 octobre 2026 et l'été 2026. Ce centre est réservé aux enfants âgés de 4 à 11 ans. Le maire appelle ensuite le conseil municipal à déterminer les règles d'inscriptions au centre.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal détermine, les règles d'inscriptions suivantes :

- Formules d'inscriptions : journée avec ou sans repas ou demi-journée
- Tarifs (voir tableau ci-dessous)

TARIF CLSH 2026 -2027		Journée	1/2 Journée	Forfait semaine
Résidents GENNES				
Avec repas	QF > 1600	22.42 €	Non proposée	100.89 €
Avec repas	1000<QF<1600	20.42 €	Non proposée	91.89 €
Avec repas	QF < 1000	18.42 €	Non proposée	82.89 €
Sans repas	QF > 1600	18.00 €	10.80 €	81.00 €
Sans repas	1000<QF<1600	16.00 €	9.60 €	72.00 €
Sans repas	QF < 1000	14.00 €	8.40 €	63.00 €
Résidents communes extérieures (à venir)				
Avec repas	QF > 1600	26.90 €		121.07 €
Avec repas	1000<QF<1600	24.50 €		110.27 €
Avec repas	QF < 1000	22.10 €		99.47 €
Sans repas	QF > 1600	21.60 €	12.96 €	97.20 €
Sans repas	1000<QF<1600	19.20 €	11.52 €	86.40 €
Sans repas	QF < 1000	16.80 €	10.08 €	75.60 €

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
L'original est signé par les membres présents.
Copie certifiée conforme.
Acte rendu exécutoire par transmission en Préfecture

Le maire
Jean-Michel LHOMMÉE

